

> Le Conseil général de la Loire met ses professionnels de la petite enfance à votre service :

**PMI**

### Protection Maternelle et Infantile du Conseil général de la Loire

Pour plus de conseils personnalisés sur la santé et le bien-être des enfants, n'hésitez pas à contacter une professionnelle de la PMI du Conseil général de la Loire.

4 numéros d'appel à votre service pour connaître le service PMI le plus proche de chez vous.

Territoire du Roannais :  
**04 77 23 64 98**

Territoire du Forez :  
**04 77 96 67 80**

Territoire de Saint-Étienne :  
**04 77 59 97 97**

Territoire du Gier/Ondaine/Pilat :  
**04 77 29 27 67**



> Le Conseil général de la Loire vous accompagne également par internet :

Découvrez toutes les infos et les services sur la petite enfance sur  
<http://www.loire-jeunesparents.fr>

### Jeunes parents informez-vous !

Ce site internet a pour objectif de vous accompagner lors des moments les plus importants de la petite enfance.

En quelques clics, laissez-vous guider par les conseils santé des professionnels de la petite enfance ; facilitez-vous la recherche du mode de garde de votre enfant ainsi que les nombreuses démarches administratives.

Avec le Conseil général de la Loire, remplissons ensemble :

# Mon carnet bien-être

Mon sommeil, mon alimentation,  
Ma santé, mon docteur et moi..

Qui appeler en cas d'urgence ?

Découvrez toutes les recommandations de Papa et de Maman...



Illustrations : CCr12 - Dépôt légal 12/07

## Pour Nounou...

Mon carnet bien-être est personnalisé par les précieux conseils de Papa et Maman. Je le laisse toujours chez Nounou pour qu'elle ait toutes les informations dont elle a besoin.

## I Numéros utiles



Urgences sur téléphone portable \_\_\_\_\_ **112**

Samu, urgences samedi/dimanche/nuit \_\_\_\_\_ **15**

Police \_\_\_\_\_ **17**

Pompiers \_\_\_\_\_ **18**

Centre anti-poison \_\_\_\_\_ **04 72 11 69 11**

Allô enfance maltraitée \_\_\_\_\_ **119**

Infos parents / nounous \_\_\_\_\_ **[www.loire-jeunesparents.fr](http://www.loire-jeunesparents.fr)**

## Mon carnet bien-être I

Le Conseil général de la Loire nous offre ce carnet.

**Papa, maman,**

Mes joies, mes peines, mes habitudes, mes bobos font partie de notre quotidien !

Vous cherchez toujours une solution pour répondre à mes besoins !

Afin de mieux partager toutes ces précieuses recommandations avec mon assistante maternelle, le Conseil général de la Loire a créé "Mon carnet bien-être".

Vos précieux conseils sont une source importante d'information pour aider mon assistante maternelle à mieux me connaître.

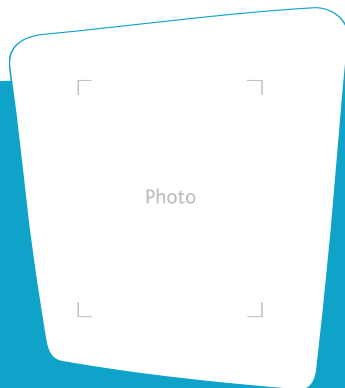
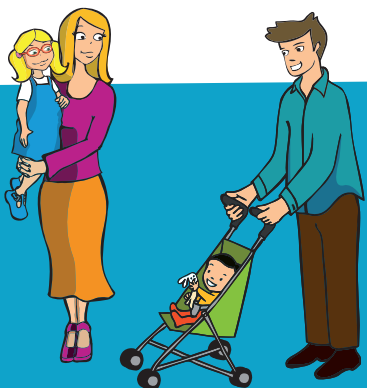
Aussi, pendant vos heures de travail et moi mes heures de garde, il est important que vous soyez rassurés sur les conduites à tenir en cas d'urgence.

Dans ce carnet, mon assistante maternelle trouvera rapidement tous les contacts téléphoniques médicaux dont elle pourrait avoir besoin ainsi que vos numéros de téléphone pour vous joindre rapidement.

Alors, vous pouvez partir tranquilles !

Moi de mon côté, je sais que tout est noté et ma nounou est bien rassurée !

# Ma vie, ma maman, mon papa...



> Je m'appelle

> Je suis né(e) le

> J'habite

> J'aime câliner  
(préciser si j'ai un doudou, si je prends le pouce, une sucette...)



> Ma **maman** s'appelle \_\_\_\_\_

Elle travaille à \_\_\_\_\_

On peut lui téléphoner au :

 **travail** : \_\_\_\_\_

 **portable** : \_\_\_\_\_

 **Maison** : \_\_\_\_\_



> Mon **papa** s'appelle \_\_\_\_\_

Il travaille à \_\_\_\_\_

On peut lui téléphoner au :

 **travail** : \_\_\_\_\_

**portable** : \_\_\_\_\_

 **Maison** : \_\_\_\_\_

> Sont autorisés à venir me chercher :

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_



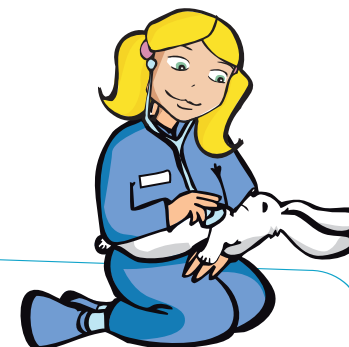
# I Mes maladies, mes allergies le protocole à suivre

## Si j'ai de la fièvre quand je suis chez mon assistante maternelle, elle doit :

- prévenir mes parents en leur demandant de prendre rendez-vous chez mon médecin,
- me donner le médicament contre la fièvre prescrit par mon médecin (seulement si mes parents ont laissé à l'assistante maternelle le médicament et l'ordonnance),
- agir pour faire baisser la température en me déshabillant, me faire boire de l'eau, surveiller régulièrement ma température (la noter dans mon carnet de liaison)...

## Si j'arrive chez mon assistante maternelle, malade, après avoir vu le médecin, elle doit :

- vérifier avec mes parents si j'ai déjà pris mes médicaments,
- vérifier la présence des médicaments et de l'ordonnance dans mon sac,
- noter sur le carnet de liaison l'heure à laquelle les médicaments sont donnés et en quelle quantité.



Je n'ai pas d'allergie.

J'ai des allergies connues :

---

---

### > Les aliments interdits

Je ne peux pas manger les aliments suivants :

---

---

---

J'ai un traitement particulier. En cas de crise, je dois prendre sous réserve de l'accord de mes parents :

---

---

### > Les médicaments interdits

Je ne peux pas prendre les médicaments suivants :

---

---

---

**| Autres éléments importants que papa et maman souhaitent communiquer à ma nounou.**

**Notes |**

